

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques Nr. 11 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 0.75 par semestre pour la Suisse et fr. 2.70 par an pour l'Étranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de l'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Étranger sont payables d'avance

ANNONCES:

Canton Suisse Étranger
La ligne ou son espace . 0.10 0.20 0.30
Réclame 0.40

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal“ Sion

ABONNEMENTS:
L'abonnement est payable par six mois.
année 6 mois 3 mois
Valais et Suisse 6.50 3.25 2.—
Étranger (envoi des 3 numéros de la semaine) 12.— 6.50 4.—
Envoi par courrier 15.— 7.50 4.40

Famille catholique de la Suisse allemande, cherche Jeune fille
libérée de l'école pour s'occuper d'un petit enfant et aider un peu au ménage. Bonne occasion d'apprendre l'allemand. Vie de famille.
Adresser offres détaillées et si possible photographie à CASIMIR MEYER-FISCHER, Imprimeur, WOHLLEN (Argovie).

ON DEMANDE une sommelière
pour un bon café de Sion. Entrée le 2 janvier 1918. Inutile de se présenter sans de bonnes références.
S'adresser au bureau du journal qui renseignera.

A vendre
une machine à coudre à pied pour tailleur de montagne, pouvant coudre le cuir.
Conditions très avantageuses. S'adresser chez Joseph Meyer SION.

Raves
Un wagon vendu 1 fr. 20 la mesure, 8 fr. les cent kilos.
Maurice GAY, Sion.

On cherche à louer ou à acheter du terrain cultivable.
S'adresser à la Brasserie St-Georges S. A. SION.

Vases
de toute contenance de 100 à 20,000 litres, à vendre à bon marché.
S'adresser à Ant. Raimondi, tonnelier-caviste, Renens-gare.

Asphalte ou bitume
demandés
par toutes quantités. Société Industrielle et Agricole, 4, Rue Thalberg, GENEVE.

Achetons combustibles
(charbons, lignites, bois) par wagons. SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE, 4 Rue Thalberg, GENEVE.

Beurre
Méthode récente et certaine pour faire le beurre chez soi. Rendement garanti de 1 livre jusqu'à 5 kgs. par semaine d'excellent beurre dur et frais.
Renseignements très détaillés au reçu de frs. 3.— par mandat postal. — Louis Mayor, Bonvard, près Genève.

Savon à laver
„Daventria.“
qualité garantie et inoffensive en boîte de 6 kilos à Frs. 15.—. Boîte reprise à frs. 3.50 contre remboursements.
Jean Bruggmann, Flawil (St.-Gall)

Savon mou
blanc, pour lessive, à fr. 1.50
jaune, pour nettoyage à » 1.30
en cuveaux de 15 à 30 kg.
En vente auprès du Dépôt Nautique 1. Bâle. Tél. 2270.

Achat de Bibliothèques
grandes et petites.
Lots de livres et fins d'éditions. Offres sous: T 518 X Publicitas S. A. Genève.

Mineurs et Manœuvres
sont demandés pour la
Mine de charbon d'Isérables
Logement gratis
Pension au prix de revient dans la cantine
S'adresser Soc. d'Anthracite de Sion S. A. S.

LA Pénurie d'œufs conjurée
Pour cet hiver grâce aux
Oeufs frais évaporés
garantis pur
des Etablissements
John LAYTON & Co, Ltd., Londres et Genève
Représentation exclusive
pour les Districts de Vevey, d'Aigle du Pays d'Enhaut et le Canton du Valais
O. Léger et, Montreux

1 kilo de nos oeufs frais évaporés équivaut à 100 oeufs et coûte fr. 25.— Valeur de 12 oeufs fr. 3.—.
(Mode d'emploi à disposition)

LA SUISSE
SOCIÉTÉ D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS
LAUSANNE
Fondée en 1858
Renseignements sans frais par ALBERT ROULET Agent général Sion
Assurances sur la Vie avec ou sans participation aux bénéfices
Assurances combinées vie et accidents
Assurances individuelles contre les accidents
Assurances de responsabilité civile vis-à-vis de tierces personnes
Rentes viagères

Viandes à saler ou sécher
Occasion exceptionnelle avant la hausse
Quartier de devant à fr. 2.80 le kilo.
Derrière à 3.20. Poids moyen de 60 à 100 kg.
SPECIALITE: Boudin et Saucisses de foie à 1.80 le kg.
Boucherie et Charcuterie
Henri Huser
LAUSANNE

La SEMAINE DES CONSERVES
du „MERCURE“
a lieu dans toutes ses 92 succursales du 24 novembre au 1er décembre
Vente spéciale de conserves de toutes espèces, telles que conserves de viande, grand choix, conserves de poisson (sardines, thon) saumon, etc), conserves de légumes et de fruits (compotes).
Excellente occasion de s'approvisionner avant l'hiver et avant de nouvelles hausses des prix.
MAISON SPECIALE POUR LES CAFES
„MERCURE“
CHOCOLATS SUISSES ET DENREES COLONIALES

Les collectionneurs de Timbres-poste sont priés d'envoyer leur adresse au Comptoir philatélique de Renens-gare

MACHINES A ECRIRE
NEUVES ET D'OCCASION
LOCATION
ACCESSOIRES: RUBANS, PAPIER CARBONE, FOURNITURES DE BUREAU
TRAVAUX DE COPIE CIRCULAIRES
BUREAU DACTYLE - MONTREUX

Le Crovin
est le meilleur et le plus sain pour la préparation des salades, des aliments et sauces à l'ail, ainsi que de boissons aromatisées, recommandées pour les malades et ceux qui ont des problèmes digestifs.
Fabrique Suisse de Crovin Zolting

MALADIES DE LA PEAU et des VOIES URINAIRES
Dr. J. Thomas
24, Rue de Candolle, 24 GENEVE

Qu'importe la chaussure! pourvu qu'elle soit imprégnée à l'**Imperméol**
Graise imperméable pour chaussures de sport de ville de travail.
En vente chez tous les marchands de chaussures et d'articles.
PRODUIT IMPRÉGNÉ VALAIS GENEVE

Nous garantissons le tirage au 31 Décembre
G^{de} Loterie du Casino de Schwytz
Tirage 31 Décembre irrévoc.
Le plan de tirage comprend 13.119 lots gagnants de frs.
125.000
1 à 40.000
1 à 10.000
1 à 5.000
4.000, 3.000, 1.000, 400, etc. en espèces A.11.911D.
Prix du billet: 50 cts.
11 billets pour fr. 5.—
23 " " " 10.—
58 " " " 25.—
120 " " " 50.—
Envoi des billets contre remboursement ou paiement anticipé par les seuls concessionnaires de la Loterie Banque Suisse de Valeurs à lots (Peyer & Bachmann) 20, R. du Mont-Blanc, GENEVE

Teinturerie moderne
LAVAGE CHIMIQUE de tous vêtements
TEINTURE dans les nuances les plus modernes.
LAVAGE ET TEINTURE des gants, boas, plumes, etc.
LAVAGE DES COUVERTURES de laine, flanelles, rideaux.
STOPPAGE et RETISSAGE et SPECIALITE de GLACAGE à neuf des faux-cols et manchettes. — Noir de luxe pour deuil.
ROUBERTY-BOGHI Avenue de la Gare, Sierre
Expédition dans toute la Suisse. — Emballage soigné.

Fabrique: Téléphone 35 Magasins: Téléphone 105
FABRIQUE DE MEUBLES REICHENBACH FRES
S. A., SION
Ameublements complets en tous genres pour Hôtels, Pensions et Particuliers
Grands Magasins Avenue de la Gare - Exposition permanente devis sur demande Vente par acomptes

Salon de coiffure M^{me} Joseph Erné
Spécialiste manucure.
Vente de l'Eau Paradis

A CRÉDIT!
Les marchandises sont vendues avec un premier versement de dix francs aux grands magasins
Frankenstein-Meyer
BERNE, Place Tour d'Horloge, 4
Grand choix en tissus, confections pour dames, hommes et enfants, chaussures lingerie, trousseaux, lits de fer, ameublements en tous genres, voitures pr. enfants au même prix que partout au comptant. Nombreuses succursales en Suisse et en France. La maison de Berne compte plus de 3500 abonnés.
Demandez la Feuille d'abonnement à Berne.

Fabrique Suisse d'Orfèvrerie S. A. Peseux, Neuchâtel
seule usine suisse fabriquant entièrement le couvert de table en métal extra-blanc, argenté à divers titres.
Entreprind également à des prix très réduits les réparations et réargentures de tous articles d'orfèvrerie.
ASPASIA
PRODUIT SUISSE
Si vous voulez conserver votre chevelure souple, belle et brillante, n'employez que l'eau à la racine d'ortie **Aspasia**, seul remède contre les pellicules et la chute des cheveux.
ASPASIA S. A. savonnerie et parfumerie, Winterthour.

Demandez échantillons de **Milaines de Berne**
de toiles, de literie et de lingerie de cuisine et de table à WALTER-GYGAX, fabricant, à BLEIENBACH (Berne).

Achetez des machines Suisses!
Petits paiements mens. Demandez catalogue ill. Fabrique suisse de machines à coudre, Lucerne

Tondeuses pr Coiffeurs et familles
coupe garantie, 8 mm fr. 7.50 3, 7 mm fr. 8.—, 3, 7 et 10 mm. fr. 8.50 Soignée fr. 8.—. Pour chevaux fr. 6.50. Soignée 0.50.
Rasoirs diplômés
garantis 5 ans fr. 3.50, extra fr. 5.50 Luxe fr. 6.50. De sûreté fr. 4.75 à 6 lames fr. 8.—. Conteaux de table, cuisine dep. fr. 0.70. Boucher dep. 1.30 de poche (L'Agriculteur) 4 pr. fr. 4.50 Ciseaux Dame dep. fr. 1.50. Scateurs fr. 4.50 Réparations et aiguisages en tous genres. — Catalogue gratis.
LS. ISCHY, fab. Payerne

BELLE CHEVELURE
Engadina gûrit la chute des cheveux et les pellicules. Barbe et cheveux poussent en peu de jours. Env. contre remb. Gd flac. fr. 3.50 petit flacon, fr. 1.75 (discret). Revendeurs demandez prix spéciaux.
Engadina N° 4, Lugano (Gare)

CHANSONS
Choix immense. Demandez catalogue 1917 gratuit. Librairie Boquet, Bd. G. Favon, 12, Genève.

Poudre noire
Le dentifrice classique Désodorisant, astringent, blanchissant les dents, évitant maladies des dents et gencives. Préparée par Dr. G. PREISWERCK YVERDON, se vend dans toutes les pharmacies à 1 fr. la boîte.

La crème pour chaussures **IDEAL**
est la marque favorite
Seul fabr. G. H. Fischer, fabrique d'allumettes et graisses chim. Febraltorf (Zurich) fond. en 1860

Pour obtenir le seul remède réellement efficace pour la guérison certaine et rapide du **Goitre et des Glandes**
écritez à la Pharmacie du Jura Dr. A. Bechter & Co., à Bienne, qui vous enverra franco contre remboursement de fr. 3.50, le véritable **Struman**, qui est reconnu comme étant le remède le plus efficace et le moins coûteux. Nombreuses attestations. Succès garanti, même dans les cas les plus opiniâtres.

Persil
Le grand succès!
lave sans froter et brosse
Soude à blanchir Henco
Sage-femme diplômée M^{me} Dupanloup-Lehmann
rue du Mont-Blanc, 20 (près de la gare) GENEVE, tél. 34.87, reçoit des pensionnaires. Consultations soins médicaux. Discretion. Prix modérés. Man spricht deutsch.

Les événements

Le nouveau gouvernement russe, par l'intermédiaire de son ministre des affaires étrangères, Trotsky, a fait parvenir aux ambassadeurs étrangers, une circulaire disant:

« J'attire votre attention, monsieur l'ambassadeur, sur le texte suivant approuvé par le congrès des conseils généraux des députés, renfermant les propositions d'un armistice et d'une paix sans annexion et sans contribution, basée sur le principe de l'indépendance des peuples et de leur droit de disposer librement d'eux-mêmes. J'ai l'honneur de vous proposer de considérer la dite pièce comme une proposition officielle d'armistice immédiat sur tous les fronts et de négociations de paix immédiate. Le gouvernement de la République russe entière fait cette proposition à tous les peuples et à tous leurs gouvernements. Veuillez transmettre, Monsieur l'ambassadeur, de la part du gouvernement des conseils généraux, l'assurance de sa haute considération au peuple français, qui ne pourra pas s'empêcher de demander la paix, comme d'ailleurs tous les peuples belligérants, saignés et épuisés par les massacres ».

A ces propositions formelles de paix, on pensait que l'Allemagne et l'Autriche allaient s'empêcher de répondre; car elles se sont déclarées à maintes reprises, prêtes à entrer en négociations. Mais tel ne paraît pas être le cas. Suivant une dépêche de Petrograd, les Allemands ont refusé de recevoir les parlementaires envoyés par les commissaires maximalistes. Ils ont déclaré qu'ils ne voulaient négocier la paix qu'avec la Constituante et donnaient comme condition préalable pour entrer en pourparlers, que les Russes se retiennent à 100 kilomètres en laissant les Allemands sur leurs positions actuelles.

Il convient d'attendre la confirmation de cette nouvelle qui nous paraît passablement suspecte. Par contre, les journaux viennois sont unanimes pour faire remarquer que les déclarations des ministres-présidents von Seidler et Wekerle ne laissent aucun doute sur le fait que les puissances centrales examineront avec bienveillance toute proposition d'armistice sérieuse et acceptable provenant de la Russie. L'Autriche-Hongrie ne fera aucune difficulté pour amener une trêve des armes sur le front oriental. Elle a donné ces derniers temps de si indiscutables preuves de ses dispositions pacifiques que l'acceptation d'une offre russe tendant à un armistice rentre tout à fait dans le cadre de sa politique. Mais l'incident Doukhonin montre que les difficultés proviennent du côté russe. Avant que la situation actuelle en Russie ne soit éclaircie, la question de l'armistice pourra difficilement être avancée.

Doukhonin est le généralissime russe qui a refusé de transmettre les propositions d'armistice aux austro-allemands et qui ayant été destitué de ce fait, a également refusé de démissionner.

Sur les fronts de bataille, les bulletins signalent la persistance de violents combats devant Cambrai. Après la première surprise provoquée par l'attaque anglaise, les Allemands se sont ressaisis et opposent maintenant une résistance opiniâtre.

Le correspondant anglais de l'agence Reuters écrit:

« En deux jours, nous avons conquis 40 milles carrés de terrain et rendu à la France dix villages et plusieurs hameaux. La conquête instantanée de 40 milles carrés et de vingt villages et hameaux constitue un succès extraordinaire dans la guerre actuelle, d'autant plus qu'à l'ouest du front, le canal de l'Escaut, large de 60 pieds, constituait un gros obstacle derrière la ligne Hindenbourg.

« Nous avons passé au delà de cette ligne et franchi le canal du premier coup. Le point extrême de notre avance est situé à environ 2 milles de Cambrai.

« Une ligne de tranchées à moitié achevée nous sépare de la ville, où l'ennemi a massé de nombreux canons. Que nous occupions Cambrai ou non, la question est peu importante, vu que les Allemands ne peuvent pas faire usage des routes et des chemins de fer aboutissant à la ville tant que nous tenons nos positions actuelles. Comme centre de ravitaillement et comme embranchement ferroviaire, Cambrai n'a maintenant pas plus de valeur pour l'ennemi que si nous l'occupions déjà.

Les Français, de leur côté, ont réussi hier dimanche, une brillante opération sur la rive droite de la Meuse. Malgré une violente tempête de vent et de pluie, sur un front de 3 km. 500 environ entre Samogneux et la région au sud de la ferme Anglemont, ils ont brillamment enlevé les premières et deuxième lignes allemandes, ainsi que des abris profonds organisés par l'ennemi sur les pentes sud du ravin du bois des Caures. Le chiffre des prisonniers actuellement dénombrés dépasse 800.

Sur le front italien, la situation est stationnaire.

En Palestine, les Anglais ont pris d'assaut la crête de Nebi-Samyl, siège de l'ancienne Mizpah, à environ 4500 mètres à l'ouest de la route de Jérusalem à Naplouse, le 21 novembre. De nombreuses contre-attaques turques ont été repoussées.

Les Turcs ont bombardé la mosquée renfermant le tombeau du prophète Samuel. Les troupes anglaises montées, qui s'étaient approchées de Beytunya le 21 novembre, ont été refoulées par une forte contre-attaque et se maintiennent actuellement à Beit ur-el-Foka, sur le haut Beit Heron.

Des détachements italiens, coopérant avec les Anglo-Français en Palestine, ont conquis Kurryet-el-Enab, dans le voisinage immédiat de Jérusalem.

SUISSE

Contrôle à la frontière

On nous écrit: Un officier de la police de l'armée remarque que la garde renforcée des bords du Rhin et du lac de Constance a réduit au minimum la contrebande qui avait pris, cet été, des proportions scandaleuses. Nous avons pu nous rendre compte nous-même de la sévérité des mesures prises.

C'était au début d'octobre par un des derniers jours tièdes de la belle saison. Un rapide voyage en Suisse orientale nous avait conduit à Stein, la cité qui baigne ses murs dans le Rhin à l'endroit où le fleuve se dégage lentement des rives fertiles du grand lac. Au milieu du jour, pour jour du grand soleil et du paysage doux et magnifique, nous primes un bateau et nous remontâmes à la rame le courant presque insensible. Après une heure, nous étions au milieu du golfe ar rondi qui termine le bas du lac de Constance; à main droite, s'étendait la rive thurgovienne, sur la plage de laquelle nous descendîmes un moment; l'autre bord est terre allemande; nous en approchâmes pour regarder à loisir un château sombre et carré, entouré d'un jardin à l'abandon; à côté de cette maison déserte, sur un débarcadère qui porte le nom d'Oberstad, une sentinelle allemande veillait. Elle ne nous inquiéta pas; une vedette automobile battant pavillon de l'empire, arrêtée au large et qui eût pu nous joindre et nous accoster, ne daigna pas non plus s'occuper de notre bateau. Mais lorsque nous eûmes repris le fil du courant et que nous franchîmes la ligne où, tout proche de Stein, les deux bords du fleuve deviennent suisses, une embarcation montée par un rameur s'approcha brusquement et se mit en travers de notre route. L'homme nous interpella. Il était en manches de chemise et nous ne comprîmes pas d'abord son intervention. Mais il nous fit voir sa casquette et sa vareuse de garde-frontière déposées au fond du bateau et signe de son autorité. Un interrogatoire commença sur l'eau tandis que nos deux esquifs dérivèrent lentement. L'autorité en manches de chemise nous apprit que nous avions franchi la frontière en dépit d'une nouvelle ordonnance rigoureuse. Nous aurions dû d'abord obtenir un laissez passer du commandant de secteur résidant à Schaffhouse. Notre inadvertance nous avait exposés à la captivité en Allemagne. Puisque les Allemands, qui n'ont aucun avantage à gêner la contrebande, nous avaient dédaignés nous méritâmes la contrebande et la geôle en Suisse. Il fallut une longue démonstration de notre innocence (le loueur de bateaux s'était gardé de nous avertir) et l'exhibition de papiers de légitimation, pour fléchir le cerbere. Nous abordâmes enfin à Stein, sans procès-verbal et sans menottes. Mais l'aventure sur le Rhin devant les fenêtres et sous le saule du couvent de Saint-Georges, nous avait prouvé que la frontière est gardée et que le contrôle renforcé, qui gêne les honnêtes gens, n'est peut-être pas sans gêner aussi les contrebandiers.

La frontière allemande fermée

On écrit de Bâle que la frontière allemande vient de se fermer, par ordre des autorités militaires impériales, pour une période d'une certaine durée. Elle ne se rouvrira que vers le 10 décembre. De ce fait, les trains d'évacués ne circuleront plus pendant une quinzaine de jours.

Aviateur tué

A Lausanne, vendredi après-midi, l'éleve-aviateur Ziegler faisait son premier vol sur un nouveau monoplan de l'école Aéro. Comme il passait au dessus de Cery, le moteur s'arrêta et se mit à piquer vers le sol à toute vitesse.

Le pilote essaya de redresser son appareil, mais c'était trop tard. L'appareil tomba sur le sol, écrasant le pilote.

Ziegler était âgé de 21 ans; il était Soleurois.

Les réfractaires

Le Conseil fédéral a autorisé le Département politique à refuser l'autorisation de naturalisation aux réfractaires venus en Suisse après le début de la guerre et qui n'y ont jamais été domiciliés auparavant.

Le renchérissement du papier

Une circulaire des fabriques d'enveloppes annonce aux clients une nouvelle majoration de 150% soit 70% de plus que la dernière de 80% en vigueur depuis le mois de septembre 1916.

En outre, les commandes sont acceptées sans garantie de livraison. Elles pourront être réduites ou annulées en tout temps. Les fabriques ne donnent aucune garantie non plus pour le collage et la coloration du papier.

Grand Conseil

Séance de samedi 24 nov.
Présidence de M. Zen-Ruffinen.

Banque cantonale

A l'ouverture de la séance, on procède à l'élection d'un membre du Conseil d'Administration de la banque cantonale en remplacement de M. Im Boden, démissionnaire. Le scrutin donne les résultats suivants: bulletins rendus 84; majorité absolue 43. M. Zumtaugwald, député, est élu par 48 voix.

Peu s'en est fallu qu'il ne soit resté en échec, un certain nombre de députés ayant porté leurs suffrages sur M. V. Petrig qui décidaient à la vent en poupe et d'autres s'étant laissés aller à écrire de fantaisistes bulletins, histoire de dérider un peu l'auguste assemblée. L'un de ces bulletins portait le qualificatif: « la terreur des notaires », allusion à l'apreté avec laquelle M. Zumtaug-

wald a naguère maltraité les tabellions à propos de la loi d'exécution du code civil. Un autre farceur a voté pour « Bruder Klaus », le vénérable ermite du Ranft.

On passe ensuite à la nomination d'un censeur suppléant de la banque.

M. Py, directeur de banque à Brigue, est élu censeur par 63 suffrages sur 82 et M. Félix Potier, est nommé censeur suppléant par 65 voix sur 80.

Allocations supplémentaires

Le décret concernant les allocations pour le renchérissement de la vie en faveur des employés de l'Etat, des gendarmes et du personnel enseignant est abordé en seconde lecture.

M. Fama, reprenant la proposition faite en premiers débats, propose, au chiffre 3 de dire que les piqueurs, inspecteurs de route, draqueurs et autres fonctionnaires qui ne sont qu'une partie de l'année au service de l'Etat, ne toucheront l'indemnité qu'au prorata de leurs jours de service et des salaires perçus sur la base d'un maximum de 300 francs.

Adopté.

A propos des indemnités du personnel enseignant, M. H. Seiler, chef du Dt des finances, ne peut se résigner à admettre le vote intervenu en premiers débats, chargeant l'Etat du 75 pour cent de la dépense. Il rappelle que, dans le décret analogue porté en 1916, le Conseil d'Etat avait fixé sa part à 25 pour cent; le Grand Conseil la porta à 50 pour cent. Le gouvernement s'est incliné devant cette décision, mais aujourd'hui, le Grand Conseil veut encore aller plus loin. Le député qui a fait cette proposition a invoqué comme arguments le surcroît de charges des communes et la diminution de leurs ressources, résultant de la guerre et il a mis en comparaison les importantes recettes que l'Etat retire de l'impôt de guerre et de ceux sur les bénéfices de guerre et les grandes industries. A ce propos, haïssons parler les chiffres: les comptes des communes dans l'ensemble du canton accusent d'après la statistique établie en 1914, un excédent de recettes de 300,000 fr. Tandis que depuis 1905, les comptes de l'Etat ont bouclé 9 fois par d'importants déficits et 3 fois seulement par des bonis.

Il est exact que la Caisse d'Etat touche une part des impôts indiqués; mais ce surcroît de ressources est absorbé par les œuvres de secours nécessitées par la guerre.

M. Seiler rend l'assemblée attentive sur le fait qu'il lui laisse l'entière responsabilité des conséquences financières qu'entraînerait l'adoption définitive de la proposition Troillet. Il dit qu'il y a également une question de principe en jeu: le Grand Conseil prendra prétexte de cet antécédent pour se laisser entraîner à d'autres dépenses à la charge de l'Etat.

Subsidiairement si le chiffre de 70% était adopté, il propose de ne l'appliquer qu'en faveur des communes dont la situation financière est précaire.

M. Raphaël Troillet maintient sa proposition, adoptée en premiers débats. Il dit qu'il ne se fie pas beaucoup à la statistique financière des communes et que d'ailleurs cette dernière se rapporte à 1914; depuis lors les communes ont vu s'accroître considérablement leurs charges.

M. Burgener, président du Conseil d'Etat, vient à la rescousse de son collègue M. Seiler. Il remercie d'abord le Grand Conseil d'avoir réservé bon accueil à la demande du personnel enseignant. Ce dernier, par l'organe des deux présidents des Sociétés pédagogiques du Haut-Valais et du Bas aurait voulu que l'allocation soit portée à 55 francs pour les instituteurs et institutrices enseignant hors de leur commune; mais le Conseil d'Etat n'a pas cru devoir aller aussi loin et a fixé le maximum à 40 francs. M. Burgener appuie énergiquement la manière de voir de M. Seiler. Il ne faut pas oublier que les instituteurs sont considérés comme des fonctionnaires communaux et non pas des fonctionnaires de l'Etat; il appartient donc aux communes de les rétribuer. Le Conseil d'Etat intervenant dans le paiement des indemnités dans la proportion indiquée, estime avoir déjà fait un grand pas pour faciliter cette dépense aux communes. Il faut s'en tenir au 50%.

M. le Dr. Raymond Lorétan appuie la proposition Troillet.

M. Alb. Dessimoz, président de Conthey, déclare: « Nous ne voulons pas toucher au principe de la loi qui fixe la part de l'Etat au traitement normal des instituteurs. L'antécédent que l'on craint n'est donc pas fondé. Il s'agit ici d'allocations supplémentaires extraordinaires, en dehors de la loi ».

Il insiste sur les difficultés financières des communes, spécialement de celles de la montagne et fait appel à la solidarité de celles de la plaine qui sont dans une situation plus fortunée.

M. Borgeat, Sierre, estime que, s'il est tout naturel que M. Seiler défende la Caisse de l'Etat, il est aussi logique que les présidents de communes soutiennent les intérêts de celles-ci. Il se rallie aux arguments invoqués par MM. Troillet, Lorétan et Dessimoz et fait observer qu'on ne pourrait adopter la proposition subsidiaire de M. le Chef du Département des finances, sans tomber dans l'arbitraire.

M. Camille Défayes: « Vous venez d'entendre de nombreux et éloquentes présidents de commune faire valoir leurs raisons; permettez à un simple contribuable de dire également son opinion. A propos de la majoration du prix du sel, le Grand Conseil, craignant pour les finances de l'Etat, n'a pas voulu faire supporter à celles-ci les 60,000 francs prévus, il a estimé qu'il ne fallait cependant pas faire trop de trous dans la caisse cantonale et a décidé de faire supporter la charge aux contribuables. Et aujourd'hui, parce qu'il s'agit des deniers des communes, on s'insurge et l'on trouve que l'Etat peut supporter une dépense beaucoup plus considérable. Il faut se rendre compte, chiffres en main, des dépenses qu'entraînerait l'adoption d'une telle proposition. Nous avons en Valais 650 instituteurs

ce qui fait en prenant la moyenne 22750 fr. par mois et pour 7 mois 159,290 francs à la charge de l'Etat. Je veux bien admettre que toutes les communes ne nagent pas dans l'or, mais il ne faut pas oublier que l'Etat a des dépenses s'élevant à 200,000 francs pour les œuvres de secours, sans parler des autres dépenses extraordinaires.

« On a fait appel à la solidarité entre les communes de la plaine et celles de la montagne. Eh bien! qu'on la mette en pratique cette solidarité! Les communes de la plaine ne peuvent pas même tirer de celles de la montagne une livre ou une demi-livre de beurre ou de fromage!

« D'autre part il y a ici une question constitutionnelle qui est en jeu. Le Grand Conseil ne peut pas voter une dépense extraordinaire de plus de 60,000 sans l'assentiment du peuple. Le referendum deviendrait donc nécessaire. En qualité de député, gardien de la Constitution, je ne peux souscrire à la proposition de porter au 75% la part de l'Etat ».

M. H. Seiler: On a parlé de la brillante situation financière de l'Etat. Cette situation est si brillante que prochainement nous serons obligés de présenter un projet de nouvel emprunt de 1,500,000 francs. Vous croyez faire un geste généreux en faveur des communes et c'est le contribuable que vous frappez directement; car le Département des finances n'aura pas d'autre moyen que de serrer la vis!

M. Francis Burgener intervient heureusement dans cet épique duel de sous pour proposer une transaction et il demande que la part de l'Etat soit fixée à 60%.

Au vote, c'est cette dernière proposition qui est adoptée.

Tribunal des assurances

Le Grand Conseil aborde le règlement d'exécution élaboré par le tribunal cantonal concernant l'institution du tribunal des assurances. Ce tribunal sera formé du président et de deux juges du tribunal cantonal.

M. Dallèves fait observer que, d'après ce règlement, on revient à l'ancien et fâcheux système des jetons, qui consiste à faire payer par les clients la présence des juges. Les plaideurs seront souvent de pauvres ouvriers qui auront à réclamer contre la puissante société fédérale des assurances. Il faut trouver une autre solution moins odieuse.

M. Défayes justifie le point de vue dans lequel s'est placé à ce sujet le tribunal cantonal. Il n'a été prévu aucun traitement en faveur des juges qui seront appelés à fonctionner dans la section des assurances; or ils ne peuvent pas, comme on dit, travailler à l'œil.

M. Dallèves réplique qu'il n'est pas dans ses intentions d'obliger les juges à travailler sans rétribution. Il n'est pas digne de la justice, qu'après une séance, un juge fasse aller toucher sa paie par son greffier auprès du plaideur qui est un pauvre diable et ne pourra peut-être pas s'acquitter.

M. Dallèves propose d'approuver provisoirement le règlement en invitant le Conseil d'Etat à présenter un projet de rétribution par le fisc des juges préposés aux assurances.

MM. Raymond Eyéquois et Leuzinger approuvent cette manière de voir qui est adoptée.

Les alpages de Salenfe et Clusenfe

Les communes d'Evionnaz, Salvan et Champéry sont en conflit au sujet de la juridiction des alpages de Salenfe et de Clusenfe.

M. Rappaz, président d'Evionnaz lit une déclaration disant que les droits de cette commune sur ce territoire sont historiques et incontestables; ils ont d'ailleurs été reconnus par le Conseil d'Etat. La commune de Viognaz exige que cette question ne reste plus en suspens; toutefois elle ne s'oppose pas au renvoi jusqu'à la session de mai, demandé par la commune de Salvan; mais à la condition que le décret soit alors voté d'urgence en deux débats.

M. Pouget, président de la commission, demande que les communes intéressées déposent leurs dossiers le plus tôt possible entre les mains du Conseil d'Etat, afin que la commission puisse examiner la question avant l'ouverture de la session de mai.

Correction de la Lizerne

Le Grand Conseil adopte l'urgence en deux débats le décret concernant la correction de la Lizerne. Le coût des travaux est devisé 141,000 fr.; la Confédération paie une subvention de 49,700 fr.; l'Etat de 20 pour cent; en plus les C.F.F. et l'Etat du Valais, pour la route cantonale, étant intéressés à l'entreprise participeront aux frais avec les communes d'Ardon et de Vétroz.

Le décret interdisant le flottage des bois dans la rivière, M. Dessimoz, président de Conthey, dit que cette commune sera dans l'impossibilité d'exploiter de grandes forêts situées dans le cours supérieur de la Lizerne; il demande que les communes d'Ardon et Vétroz soient en conséquence appelées à subventionner la création de chemins forestiers.

Cette proposition est combattue par M. Abel Delaloye et par M. Delacoste, Chef du département des Travaux publics, qui l'estime inadmissible; elle n'est pas approuvée.

Route du Rawyl

Est adopté le décret concernant l'établissement d'une nouvelle section de la route du Rawyl, allant du chalet Gasser au point de jonction de la route de Vermala. Le devis est fixé à 118,000 fr. Les travaux devront être achevés dans l'espace de six ans.

Budget

Le Grand Conseil approuve la récapitulation du budget portant, après les modifications intervenues, 4,232,727 fr. en recettes et 4,841,143 en dépenses; soit un déficit de fr. 608,415.

Naturalisation

La naturalisation valaisanne est accordée à

Noel Darioli à Sierre, ainsi qu'à sa famille. Darioli a épousé une Valaisanne et il est libéré de toute obligation militaire en Italie.

Un emprunt

Avant de lever la séance, M. Seiler, Chef du Département des finances, prie le Grand Conseil d'autoriser le bureau à désigner une commission chargée d'étudier le projet d'emprunt que le Conseil d'Etat se propose de faire prochainement.

M. le président constate qu'en dix jours de séance, M. les députés ont liquidé tous les tractanda; il annonce la clôture de la session et leur souhaite bon retour dans leurs foyers.

CANTON DU VALAIS

Contrôle des denrées alimentaires

Le rapport mensuel sur le contrôle des denrées alimentaires en Valais, présenté par M. le Dr. B. Zurbriggen, chimiste cantonal contient, entre autres les observations suivantes sur divers objets:

Bière. — Nous avons fait prélever des échantillons des deux brasseries du Canton. La bière de l'une d'elle a montré un teneur en moût bien faible, soit 10,1%, ce qui correspond assez exactement avec le minimum de 10% établi durant la guerre. C'est ainsi que nous avons, vu la pénurie de malt, une bière dans la fabrication de laquelle l'orge a été remplacée en grande partie par le riz et la teneur en moût diminuée de 12 à 10%; c'est donc, une bière de qualité inférieure, auquel s'ajoute comme facteur désagréable une forte majoration de prix, c'est une bière de guerre!

Eaux potables. — De 31 échantillons analysés, 8 furent contestés. Parmi celles qui furent objet de contestation, 3 le furent comme étant trop fortement calcaires et gypseuses. Tel fut le cas de l'eau d'une fontaine communale qui présentait un résidu sec de 1656 mgr., cette eau était trop gypseuse.

Quelques cas de typhus s'étant présentés dans deux communes du canton, les eaux des différentes fontaines alimentant ces communes ont été soumises à l'analyse chimique et bactériologique. Les résultats de ces analyses ont été trouvés normaux. L'eau potable d'un puits a été contestée pour dépôt très fort et présence de nitrites.

Signalons ici que les eaux d'une rivière ont été complètement contaminées par des déjections organiques d'une fabrique (goudron, etc.) Il n'y a aucun doute que cette forte teneur en matières organiques doit avoir une influence très pernicieuse pour l'empoisonnement de nos cours d'eau. Dans les années précédentes nous avons déjà fait un rapport sur plusieurs cas analogues de différentes fabriques, et ils ne cessent de se présenter aussi longtemps que l'on n'édictera pas de prescriptions obligeant les fabriques à déverser leurs résidus de façon à ne pas nuire aux poissons.

Depuis trois ans déjà, nous remettons nos rapports d'analyse d'eau potable des différentes communes au Département de l'Intérieur. Ces rapports sont classés au casier sanitaire avec les rapports d'inspection des fontaines faites dans chaque commune par l'ingénieur agricole cantonal.

Selon les ordres et le sens de la circulaire du Service suisse de l'Hygiène publique du 14 octobre 1916, ces analyses chimiques et bactériologiques devraient pouvoir être développées sur une échelle beaucoup plus grande; ce serait même une nécessité; malheureusement, l'état actuel de notre établissement n'est pas susceptible d'être transformé pour l'analyse bactériologique. Nous sommes donc obligés, faute de mieux, d'avoir recours à un autre laboratoire bactériologique, en attendant la construction du nouveau laboratoire, construction qui devient toujours plus urgente.

Epices: 17 analyses et 4 contestations. Un safran contenant trop d'impuretés a été amendé. Les autres contestations ont porté sur du poivre mélangé avec de la farine de riz et farine de tourteaux de Sésame. Par une enquête sérieuse, nous avons pu établir qu'il s'agissait d'une fraude qui était pratiquée depuis plusieurs années. Le cas a été amendé par le Tribunal de 500 fr.

Fromages: 27 échantillons nous ont été remis faisant suite à une circulaire sur le contrôle des prix maxima. Cinq contestations ont été prononcées par des fromages déclarés gras et ne correspondant qu'à des fromages mûrs. Une amende a été prononcée pour mise en vente d'un fromage avarié. 4 dénonciations enfin ont été faites pour contrefaçon à l'arrêté sur les prix maxima.

Grasses et huiles comestibles. Nous avons analysé 15 grasses comestibles, dont 3 contestées. Il est à faire remarquer que le petit nombre d'analyses en huiles et grasses provient de la pénurie toujours plus grande dans cette classe de denrées si nécessaires; dans un certain nombre de communes, les experts locaux nous ont signalé que les marchandises de ce chapitre faisaient totalement défaut dans le commerce.

Une grasse comestible en plaques a été contestée, le nom fantaisie était trop grand et la plaque de 500 gr. présentait un déchet de 22 grammes. Une grasse mélangée et une grasse de rognon contestées comme moisis et avariées.

Une huile comestible le fut comme trop acide, et 4 huiles d'olive et d'arachide, mélangées avec d'autres huiles, seront vendues comme huiles comestibles.

Lait: Total 246 échantillons et 80 contestations.

Il est à remarquer que le grand nombre de contestations a été augmenté par le grand nombre d'échantillons contestés pour impuretés, soit 35 cas, constatés par le Laboratoire cantonal. Suivant l'importance de la contrefaçon, il a été prononcé des avertissements avec paiement des frais d'analyse ou des amendes. Il est de toute nécessité de contrôler

sur une plus grande échelle les impuretés dans les laits, mais au vu des conditions topographiques de notre canton, l'on ne pourra arriver que si les experts locaux attribuent tous leurs soins au contrôle du lait surtout et aux inspections périodiques des écuries, etc.

Nous avons constaté 12 cas de falsifications par addition d'eau et dans les proportions suivantes: Jusqu'à 15% d'eau 2 cas; de 15 à 20% d'eau 8 cas; de 30 à 50% d'eau 1 cas; de 50% et plus 1 cas.

6 contestations ont été prononcées pour des laits naturels, mais trop faibles et 9 pour des laits malades.

Un lait provenant de 5 vaches nous ayant paru suspect, il fut prélevé l'échantillon à l'écurie, comme contre-épreuve. Cet échantillon donnait un chiffre de réfraction 36,4 pareil au premier. Il s'agissait donc d'un lait malade ce qui fut reconnu par le prélèvement d'échantillons de chaque vache séparément. Deux des vaches ont montré des laits tout à fait anormaux, soit: réfraction, 32,5 et 33,1; catalase: vers 100; essai à l'alcool-alizarine: violet; examen microscopique: présence de leucocytes. Donc, deux laits complètement malades.

Aux mois de novembre et décembre passés, dans la série d'analyses de laits que nous avons faite, nous avons souvent constaté pour des laits naturels une densité très élevée comprise assez souvent entre 1,034 et 1,037. Il faut ajouter que le plus souvent ces laits provenaient de localités de montagne et étaient de plus caractérisés par une teneur en résidu sec sans la matière grasse s'approchant de 10 pour cent et un chiffre de réfraction dépassant souvent 40. Ce fait doit provenir probablement du manque complet des farines fourragères, tourteaux, etc., et de la fourrage anormal.

Fruits: Un envoi de 7000 kg. de pêches fraîches, contesté. La marchandise était pourrie en grande quantité.

Produits de la minoterie: Il fut analysé 63 échantillons de farine (plus du double de l'année passée) et 20 contestations. 4 farines complètes ne correspondaient pas aux types fournis par le commissariat central des guerres. Avis a été donné à ce dernier à Berne.

Faisant suite à une plainte des intéressés, il a été constaté qu'une boulangerie utilisait de la farine ayant une teneur en cendres de 1,13 pour cent, donc beaucoup plus forte que celle du type fédéral.

Une farine complète contestée comme sale, contenait des toiles d'araignées. Pour la première fois, cette année, il a été fait un contrôle étendu sur les farines de maïs. La farine de maïs a toujours été une des denrées alimentaires des plus importantes pour notre canton et maintenant depuis la guerre plus encore. Aussi vu sa grande importance, nous les classons parmi les aliments de première nécessité avec le lait, la viande et la farine de froment. Nous avons donc contrôlé tous les moulins fournisseurs du commerce valaisan, et 11 échantillons ont été contestés comme ne correspondant pas à leur déclaration.

Pâtes alimentaires: Deux macaronis contestés pour leur acidité trop forte.

Sirops: Echantillons analysés 8, contestés 2. — La présence de matières édulcorantes artificielles (saccharine), n'a été rencontrée dans aucun d'eux. Deux sirops de framboise contestés comme non naturels.

Préparations de viande: 6 échantillons furent objets à contestation. Dans deux cas, des saucisses étaient additionnées de fécule et étaient faites de viande de qualité tout à fait secondaire (presque exclusivement de ligaments, couenne, etc.) Pour une autre, celles-ci avaient été additionnées d'albumine comme matière épaississante.

A la suite d'une intoxication survenue dans une famille et qu'on avait imputée à l'absorption de préparations de viandes, des saucisses suspectes ont été soumises à une analyse spéciale et ont été reconnues inoffensives.

Vins et vins artificiels: Nous avons voté une attention toute spéciale cette année au contrôle des vins. Nous avons pu constater que ce travail a porté ses fruits. Sur 111 analyses, 50 échantillons furent contestés.

Parmi ces derniers, citons: 4 vins déclarés Roussillon choix, reconnus falsifiés par addition d'eau; 4 autres vins également additionnés d'eau.

Chez un seul marchand de vin étranger, qui avait ouvert des dépôts dans deux localités de notre canton, il a été prélevé 15 échantillons de différents fûts. 10 de ces vins ont été reconnus additionnés d'eau et 2 vins de Piémont contestés comme vins artificiels.

15 échantillons provenant d'un autre marchand, contestés comme surplâtés.

3 autres cas de vins étrangers provenant de deux autres maisons différentes également reconnus comme surplâtés.

3 vins étrangers passés sur du marc de vin du pays, étaient devenus, par cette élégante manipulation, du vin du Valais et vendus comme tels. Ils furent contestés pour fausse désignation.

1 vin contesté pour goût de mois; 1 vin expédié comme fendant par une maison de Genève en gare de Sion et réexpédié immédiatement à une autre destination, a été reconnu comme vin étranger.

3 vins étrangers vendus comme fendant, et aussi 5 vins fendant contestés pour fausse désignation (coupage de différents crus du Valais).

En résumé, il a été remis au Tribunal cantonal: 17 cas pour poursuite et répression concernant des vins falsifiés par addition d'eau pour fausse désignation de vins, pour des surplâtés et pour vente de vins artificiels.

Aux préfets de districts: 11 cas concernant des ventes de vins sous fausse désignation de vins, piqués et détention de vins artificiels (piquettes), sans autorisation et sans inscription. 10 cas ont été jugés par le Tribunal cantonal, et les amendes suivantes ont été appliquées: 50, 80, 20, 100, 200; 300; 600 et 1500 fr.; de plus, dans trois cas, les noms des maisons ont été publiés. Nous croyons même nécessaire de faire remarquer ici que ce sont surtout quelques maisons de Genève qui inondent notre canton de pareilles boissons.

Dans une enquête judiciaire sur un vol de vin, la comparaison de 3 vins a nettement prouvé l'innocence de l'inculpé.

Un vin vermouth fabriqué par un cafetier avec des essences a été exclu du commerce.

Moutis: Un moutis remis par un particulier a été reconnu comme additionné d'eau.

Chronique sédunoise

SION — Culture de céréales

La commune de Sion doit, pour recevoir du pain, ensemercer pour 1917-18, 60 Ha soit 158 mille toises en céréales panifiables.

Voulant répartir cette charge d'une façon équitable, la commune a pris les mesures suivantes:

1) chaque contribuable est tenu d'ensemencer une surface déterminée comme suit, en tenant compte de la fortune et des terrains pouvant être emblavés:

1re classe: 1000 toises; 2e classe: 600 toises; 3e classe: 400 toises; 4e classe: 200 toises; 5e classe: 100 toises.

2) les personnes tenues à emblaver seront avisées par le Bureau. Elles pourront recourir au Conseil d'Etat dans les 8 jours dès la notification de l'avis.

3) il est recommandé au public d'emblaver une surface supérieure à celle qui leur est imposée.

4) les personnes désirant faire des emblavages volontairement et celles qui ne possédant pas de terrain voudraient ensemercer peuvent s'inscrire au Bureau communal.

5) tous ceux qui n'auraient pas été astreints à ensemercer ou qui ne se sont pas fait inscrire pour des emblavages volontaires sont considérés comme faisant partie de l'entreprise communale d'emblavage et supporteront tous les risques et frais de cette entreprise, au prorata de leur impôt.

6) la commune cherchera à procurer la main d'œuvre aux personnes qui en feront la demande.

7) il est recommandé d'ensemencer en céréales les champs de pomme de terre et de planter en 1918 les pommes de terre dans les terrains roncés cet automne.

L'assemblée des colonies italiennes
L'assemblée des membres des colonies italiennes du Valais qui a été tenue hier, dimanche, dans notre ville, a réuni 145 participants de toutes les parties du canton.

Le matin, à 11 heures, un office funèbre avec sermon de circonstance a été célébré en mémoire des concitoyens morts glorieusement sur les champs de bataille. L'après-midi a été tenue la réunion dans la salle de la Société de secours mutual. MM. Capioni et M. l'abbé Cav. de Vita de l'œuvre Bonomelli y ont pris la parole.

L'assemblée a confirmé le comité en charge avec M. Gioira, Sion, comme président et a nommé l'abbé de Vita, président d'honneur.

Il a été décidé d'adjoindre au comité un délégué par sections et de demander la création d'un bureau de renseignements à Sion. Une collecte en faveur des évacués italiens a produit la belle somme de mille francs.

FAITS DIVERS

Les déserteurs

Gelindo Nanzer, de Frasquera, a passé l'alpe Commana et s'est présenté au poste militaire de Gondo comme déserteur. Il était en convalescence et devait, ces jours prochains, rejoindre le 93e régiment d'infanterie sur le front. Il a été amené à Brigue.

Le prix du sel

Le Conseil d'Etat publie un arrêté fixant le prix du sel à 25 centimes le kilo dès aujourd'hui, conformément à la décision prise par le Grand Conseil.

Pharmaciens

MM. Jacques Cardis, Collombey et Eugène Coquoz, de Salvan, ont passé avec succès, à Lausanne leur examen professionnel de pharmacien. M. Jean Coquoz, Salvan, celui d'assistant-pharmacien.

Le pain à prix réduit

Le Conseil fédéral a pris un arrêté au sujet de la fourniture de pain à prix réduit. La Confédération subventionne ce service, qui ne doit pas faire partie du service de secours aux pauvres, et les cantons devront le séparer également de leurs services d'assistance publique.

Le pain à prix réduit sera fourni aux mêmes conditions que celles qui existent pour la fourniture des laits à prix réduits. Le droit de recevoir du pain à prix réduit est limité aux quantités journalières suivantes: Pour les adolescents et les enfants au-dessus de deux ans, 275 grammes; pour les enfants au-dessous de 2 ans, 150 grammes.

Est-ce vrai?

Le « Temps » de Paris annonce: « M. de Lancken-Walkenitz, ancien conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Paris et chef de l'administration civile en Belgique, se trouvait depuis quelques jours à Brigue, en compagnie de M. de Schoen, ancien ambassadeur d'Allemagne à Paris ».

Nous ne savons pas ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle. En tout cas on se demande ce que ces deux fonctionnaires allemands auraient bien pu faire à Brigue, à moins qu'il y ait eu erreur de transmission sur le nom de la localité.

Chemins de fer

Les recettes d'octobre du Leetschberg-Simplon se sont élevées à 335,000 francs contre 357,309 en octobre 1916. Elles continuent donc à baisser.

Celles de l'Aigle-Ollon-Monthey se sont élevées à fr. 6250 contre 4357 en octobre 1916.

Pro Juventute

Le mois de décembre est à la porte, le quatrième depuis que le terrible fléau ravage

notre univers. Tout autour de nous, ce ne sont que soupirs, plaintes, lamentations, cris de douleur, de rage, de peuples auxquels la guerre a ravi leurs biens les plus chers.

Nous, Suisses, soyons donc reconnaissants d'avoir été épargnés jusqu'ici. Et pourtant, de sombres nuages s'amassent à notre horizon. Le froid, la faim sont là, menaçants, guettant le moment d'enivrer nos demeures. Et si la détresse devait faire son apparition, ses premières victimes ne seraient-elles pas les innocents, les faibles, les êtres sans défense?

C'est pourquoi le conseil de la fondation « Pour la Jeunesse » a décidé de travailler cette année-ci en faveur de la mère et du petit enfant. La fondation veut, par sa vente habituelle de timbres et cartes donner à chacun l'occasion de protéger nos tout petits et leurs mères contre les privations menaçant d'altérer leur santé et leurs capacités futures. Dans notre commune aussi, les timbres et les cartes « Pro Juventute » seront mis en vente pendant le mois de décembre et offerts de maison en maison. Le produit de la vente reviendra aux petits enfants et à leurs mères.

Aidez-nous tous: Achetez tous les timbres et les cartes de la Jeunesse. Servez-vous en pour votre correspondance de Noël et de Noël-An. Et ceux qui recevront vos cartes et vos timbres se réjouiront de voir que vous aussi, vous avez pensé à nos petits, à notre jeunesse.

L'administration communale se joint à cet appel et demande à la population de se montrer généreuse. (Communiqué)

La guerre

La flotte russe saisie

Un journal russe communique que les Anglais ont saisi tous les navires russes dans les eaux septentrionales.

Les vaisseaux russes et le croiseur Askold ont été placés dans la Méditerranée sous surveillance anglaise.

Français délivrés

On apprend qu'un millier de Français délivrés par les Anglais sont arrivés à Amiens où ils vivent maintenant des heures splendides de liberté après trois années de joug. Il ressort de leurs récits que le régime appliqué aux bourgs et villages du Cambrésis équivalait à des travaux forcés comportant de dures punitions. Au moindre avertissement, c'est la suppression totale de nourriture.

En Haute Cour

Après une longue discussion, la commission chargée de l'affaire Malvy a voté par 12 voix contre 4 et 10 abstentions une motion tendant au renvoi de M. Malvy ancien ministre français, devant la haute cour, sans enquête préalable et comportant la mise en accusation demandée par lui-même.

Sur le front italien

Sur le haut plateau d'Asiago, les héroïques détachements de la 1re armée qui, depuis dix jours, luttent sans trêve et sans avoir cédé un pouce de terrain, pour la défense du saillant de Meletta, ont repoussé hier également plusieurs attaques furieuses de l'ennemi et contre-attaqué avec succès. Deux sections de mitrailleuses ont été capturées.

Sur le reste du front, seulement des actions d'artillerie.

Un de nos aviateurs a abattu deux appareils ennemis au-dessus du mont Grappa.

DERNIERE HEURE

Une victoire socialiste à Lucerne

LUCERNE, 26. — La demande d'initiative tendant à modifier la loi sur les jours de repos officiels a été repoussée par 10,730 non contre 2044 oui. Tous les partis s'étaient prononcés contre le projet.

Dans l'élection supplémentaire pour un membre de la municipalité de la ville de Lucerne, en remplacement de M. Albisser, appelé à la présidence du Tribunal fédéral d'assurance, le candidat socialiste, M. Schwegler juge de district, a été élu sans opposition.

Le pape et la paix

ROME 25. — L'« Osservatore romano » publie la note suivante:

« Quelques agences et journaux, spécialement à l'étranger, ont annoncé que le Saint-Siège a adressé ou adresserait un nouvel appel en faveur de la paix aux deux groupes de belligérants ou alliés des deux groupes. Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est dépourvue de tout fondement.

Château incendié

MADRID, 25, (Havas). — Un incendie éclaté au palais des ducs Modicicoli, qui renferme des objets artistiques et historiques d'une très grande valeur.

Le palais est complètement détruit, mais l'armurerie, les peintures et de nombreux objets d'art ont été sauvés.

Incendie

Ste-CROIX, 26. — Un incendie dont on ignore la cause a presque complètement détruit, au centre du village, la fabrique de phonographes et de boîtes à musique Lador, qui occupait 150 à 200 ouvriers. Une grande partie de l'outillage et des machines a été endommagée ou détruite.

MONTREUX, 26. — Sept habitants de Montreux, qui avaient fait hier une excursion aux Rochers de Naye, ont été surpris dans l'après-midi, par une violente bourrasque de neige et se sont égarés. Ils ont glissé sur les pentes glacées et se sont tous blessés plus ou moins grièvement.

La situation en Russie

COPPENHAGUE, 26. — Le représentant des bolchéviks auprès de la presse étrangère à la frontière suédoise, a reçu de Petrograd un télégramme officiel daté du 23 novembre, suivant lequel les bolchéviks auraient pour eux toute l'armée et toute la flotte, le nord, l'ouest, le sud-ouest de la Russie, avec les villes de Petrograd, Moscou, Odessa, Kiew, Kharkoff, le territoire de l'Oural et la Sibirie.

Des centaines de délégués viennent du front pour annoncer la solidarité complète de l'armée avec le nouveau gouvernement. La question du ravitaillement est grave, mais jusqu'à présent, au prix des plus grands efforts, on est parvenu à surmonter les difficultés. C'est le pain qui est le plus difficile à trouver. Les fonctionnaires inférieurs des chemins de fer font cause commune avec les bolchéviks aussi le sabotage organisé par les fonctionnaires supérieurs n'est-il pas d'une grande efficacité.

Le général Dukhonine a été arrêté.

Sur mer

WASHINGTON, 26. — Le sous-marin allemand annoncé hier comme ayant coulé, avait quarante hommes d'équipage qui ont été capturés. Les Allemands ont eu un blessé, un mort et un noyé. Les Allemands ont fait couler le sous-marin après sa capture.

Le Papillon

Notre joyeux confrère nous a de nouveau osé et il n'est pas surpris de voir son succès. On ne peut que se faire du bon sang en feuilletant « le Papillon » et regretter qu'il ne soit pas quotidien. Ce numéro, très amusant contient des caricatures de Polino, Hayward, George, Delaw, Closuit, Depagins; Chevally, Pouly, Fontannaz, etc.

Des vers et des proses de Henry Spiess, Tristan Bernard, etc.

Fumez les cigares „PRO PATRIA“

NEURALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, MAUX DE TÊTE KEFOL, REMÈDE SOUVERAIN, Bouteille (10 gouttes) 1.50. Ch. Boniccioli, Genève. Toutes Pharmacies. Suisses le „KEFOL“.

Feuilleton de la « Feuille d'Avis » (N° 5)

Sa fille

Et le lendemain, passant devant la boutique désignée dont la vitrine s'adornait d'un superbe chromo de bonhomme Noël, Pierre s'était arrêté, battant des mains: « Oh! c'est vrai qu'il est venu ici, Noël, même il a laissé son portrait au marchand.

Heureux âge où les illusions ébranlées peuvent se raffermir d'un mot... âge des grandes joies et des petits chagrins.

Me Derbois se remémore d'autres Noels moins prodigieux, où le visage confiant du garçonnet devenait rose de plaisir dans l'attente du cadeau dont il ignorait plus la terreur provenance; et d'autres encore, plus récents, où l'oncle et le neveu, gravement rapprochés durant la veillée traditionnelle, parlaient de l'avenir... Et puis, pour espérer en cet avenir, ils ne s'étaient plus entendus... et jamais, peut-être jamais plus, Me Derbois et l'enfant révolté ne se retrouveront ensemble sans défiance, et s'aimant de tout leur cœur.

« Monsieur, dit Phrasie, entrant brusquement à son habituelle manière, voici les journaux que j'ai achetés en revenant du marché et aussi le courrier que j'ai pris dans la boîte. Nicaise n'a point paru.

— Il a congé, répondit le notaire, arraché à ses souvenirs; congé jusqu'au 2 janvier.

— Et c'est tant mieux, approuva la servan-

te. Ce gamin apporte plus de tintouin que monsieur lui-même; c'est un méchant garçon. y aurait là de quoi enrichir tous les Français. L'autre soir, monsieur, il...

— Donnez-moi mes lettres, Phrasie, c'est bien, merci.

— Il n'y en a pas de notre monsieur Pierre avertit la vieille dans un soupir. Voilà comme je le disais, les journaux... Mais je parle bien qu'ils vont encore nous cacher ce qui nous intéresse.

— Quoi donc? fit distraitement le notaire.

— Eh bien que l'empereur d'Allemagne a été consulté une bohémienne pour savoir ce qu'il devait faire et qu'un fantôme lui est apparu qui...

— Bon... bon... fermez la porte, ma fille.

— Oui, grommela Phrasie, ça signifie: « allez-vous-en ». Je m'en vas. Aussi bien, monsieur ne croirait pas à ce qu'on raconte à la Halle, pourtant tout le monde le répétait... Et puis aussi qu'on s'étonne que ça dure comme ça... On devrait tout simplement les tuer tous. Et après qu'il n'y en aurait plus, on aurait la paix.

— Soyez persuadée, Phrasie que le généralissime serait tout à fait de votre avis.

— Eh! ben, alors?

— Alors, Phrasie, cette porte ouverte m'enrhume.

Elle s'en alla, fâchée. Diverses façons radicales et aussi géniales que celle-ci d'en finir avec la guerre hantaient son simple cerveau; elle aurait aimé en entretenir son maître, mais il ne l'écoutait pas. Alors, elle faisait durer son marché pour le plaisir de parler sans qu'on lui imposât silence, et de recueillir des

propos de malice, dont ensuite tout le jour elle nourrissait ses songeries. C'est ainsi qu'elle se plaisait à entendre M. Bonmassou, l'épicière, supputer les sommes considérables que la République française exigerait de l'empereur d'Allemagne avant de signer la paix.

« Certainement pensait la bonne femme, à lui tout seul, Guillaume ne pourra jamais donner tant d'argent; mais sans doute que sa famille l'aidera un peu. Et elle se rappelait qu'un sien cousin ayant fait jadis de mauvaises affaires, elle l'avait ainsi aidé de ses économies. Entre parents on se doit cela. Donc la France était bien sûre de se voir indemnisée.

Me Derbois, demeuré seul, ne se pressait pas de lire son courrier. La servante avait dit vrai, aucune lettre du front n'était là aujourd'hui. De ce fait, avant même d'être ouvertes, les autres ne lui apportaient que déception. Il parcourait les journaux très vite, avec le fiévreux désir d'y trouver l'annonce d'une foudroyante victoire. Et puis, déçu, en cela aussi, il repoussa les feuilles et se leva. Il s'en alla soulever le rideau de sa fenêtre et regarda la place endormie, comme naguère lorsqu'il pouvait espérer voir apparaître le docteur.

Il faisait sombre et froid, un vrai temps de Noël. Les étalages où s'entassaient les « étrennes » littéraires, utiles ou, chez l'épicière, flatant la gourmandise, ne parvenaient point à retenir l'attention des passants. Ils étaient, à cette heure encore matinale, assez rares et d'espèce inégale. Sur son socle aux écussons de marbre vert, la victoire s'attristait de trop de couronnes desséchées qui, depuis le premier août, s'étaient asséchées à ses pieds.

« Les hommes, se dit Me Derbois, enlaidaient aisément ce qu'ils prétendent embellir.

Ces fleurs pourries ont depuis longtemps cessé d'être un hommage acceptable; le service de voireries devrait les enlever. Il en détacha ses regards, et ce qu'il aperçut lui fut bien plus désagréable encore que la vue des gerbes fanées. Laissant aussitôt retomber le rideau et l'écartant à peine, le notaire surveilla l'inquiétante démarché d'une petite silhouette endeuillée, qu'il avait reconnue du premier coup d'œil.

Est-ce que cette personne avait l'audace de venir chez l'oncle de Pierre? Et dans quel but?... Lui souhaiter la bonne année, peut-être. Prêté à étonner à recevoir un cadeau.

Me Derbois, en toutes choses pondéré et de jugement sain, entraîné par son antipathie — sa rancune — en arrivait à divaguer.

En tous cas, si cette personne venait trouver le notaire, elle y venait d'un pas très irrésolu. Deux fois, elle avança sur le trottoir, deux fois, elle rebroussa chemin, pour revenir encore. Mais était-ce bien à l'étude qu'elle se rendait? « Eh non, fit Me Derbois en la voyant traverser la place, elle ne vient pas chez moi.

Il aurait dû être content. Il ne prit pas le temps de se féliciter. Tout à sa curiosité, il guettait à l'abri du rideau. Après tout, « cette personne » a le droit de se promener là comme les autres dans les rues de Maugric. Bon, Elle ne s'arrête pas devant toutes ces denrées alimentaires cuirassées de chromos et pa-

n'être point d'elle un regard... elle passe derrière le monument. Va-t-elle disparaître par la rue qui débouche là?... Du tout. Elle reparait sur le trottoir d'en face, et cette fois sa frivolité féminine ne résiste point aux séductions de l'étalage de M. Marc.

Faut-il que cette petite ait du temps à perdre pour s'absorber dans la contemplation de bibelots que, certainement, son budget lui interdit d'acheter.

Elle en a fini avec la vitrine de gauche; elle passe vite devant les grands saints vermoulu et se fige devant la vitrine de droite: dentelles et bijoux. Comme elle les examine! Encore... encore... Eh bien! la voilà qui entre dans le magasin brusquement. Les poltrons qui se décident à plonger ont de ces audaces.

Elle va s'offrir à elle-même un petit Noël, raille Me Derbois. Et ce grand naïf de Pierre qui se tourmente au sujet de cette jolie poupée... sans doute, sans doutes, sachant sa situation, lui auront donné des étrennes en espèces; et, elle, au lieu de les employer utilement... Ah! les femmes!

Me Derbois voudrait savoir ce qu'elle choisit. « Cette personne est lente à se décider au gré du notaire. Il a pu voir la main de M. Marc écarter les dentelles et prendre ou repousser quelque chose sur une des tablettes, mais de sa fenêtre, il ne distingue pas l'objet. Enfin, la voici qui reparait... Elle sort du magasin en remettant son gant, qu'elle garde repoussé sur ses doigts et contemple sa main. Parbleu! Elle admire son acquisition, une baguette... une baguette!

Aussitôt l'indignation de Me Derbois se change en anxiété. Une baguette... Est-ce que son neveu, manquant à sa parole, n'aurait pas

Dès le
22 Octobre

Gare de Granges

Dès le
22 Octobre

DIRECTION ST-MAURICE

7⁵⁰ Omnibus 11³² Jours ouvrables 12⁰⁸ March. 3²² Omnibus 7¹⁶ Omnibus 10³⁹ Jours ouvrables Jusqu'à Sion 10³⁰ Dimanche seul. Jusqu'à Sion

DIRECTION BRIGUE

5¹⁶ Omnibus 9⁰⁵ Omnibus 1²¹ Jours ouvrables 3²⁰ Omnibus 2²⁵ March. 9²³ Jours ouvrables 9¹⁷ Dimanche seulement

Grande baisse de viande

Beau bouilli à fr. 1.30, 1.60 et 1.80 la livre
Rôti de bœuf 1.70, 1.90 et 2.— »
Bœuf salé extra 1.20, 1.60 et 1.80 »
Porc salé 1.70, 2.—, et 2.40 »
Ragout de bœuf ou de veau 1.30, et 1.70 »
Belles tétines fraîches et salées 1.20 »
Graisse de bœuf à fondre 2.50 »

CHARCUTERIE

Saucissons vaudois très secs à fr. 3.10 la livre
Saucisses au foie et aux choux 2.60 »
Saucisses à rôti ou à frire 2.80 »
Beaux jambons bien fumés de 5 à 10 kg. 2.80 »
Côtelettes de porc fumées 2.90 »
Cervelas à fr. 30 la pièce ou fr. 3.50 la douzaine

COMESTIBLES

Poulets à fr. 5.— le kg. Canards à fr. 4.50 le kg.
Lapins » fr. 3.80 » Lièvres à fr. 4.20 »
12 boîtes de sardines à l'huile à fr. 10 la douzaine
Haricots verts, 1 litre à fr. 1.50

MAISON

HENRI HUSER

GARE DU FLON LAUSANNE TELEPHONE 31.20

Expéditions par retour du courrier, contre remboursement.
Pour éviter toute confusion, prière de bien indiquer le prix de la marchandise désirée.
Les commandes de graisse seules ne seront effectuées qu'après les commandes accompagnées d'un autre article.

Coffres-forts
incombustibles
depuis Fr. 75.—
murir dep. Fr. 60.—
F. TAUXE
Malley-Lausanne.

Baume St-Jacques

de C. Traumann pharm. Bâle
Marque déposée en tous pays
Prix Fr. 1.50
Remède des familles d'une efficacité reconnue pour la guérison rapide de toutes les plaies en général: ulcérations, brûlures, varice, et jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, dartres, etc. Se trouve dans toutes les pharmacies.

Bâle, Pharm. St-Jacques

SION: Pharmacie Faust, Martigny, Pharmacie Loyet, Sierre Pharmacie de Chastonay.

Règles
Méthode infaillible contre retards, discrétion.
Ecrire à H. Nalban, Pharmacien Petit-Lancy, Genève.

SAGE-FEMME
M^{me} MONTESSUIT
24, rue du Cendrier, Genève
à proximité de la gde poste.
Reçoit tous les jours de 1 à 4 heures. Médecin à disposition.

SAGE-FEMME
M^{me} Zeender-Hochstrasser
GENEVE Place de la Métropole à côté de l'Hôtel Métropole
Pensionnaires. Consultations 1-3 h.
Man spricht deutsch Téléphone.

M^{me} DUPASQUIER-BRON
SAGE-FEMME DIPLOMÉE
Reçoit des Pensionnaires en tout temps
CONSULTATION - DISCRETION
Genève - 2, Place du Port, 2 - Genève
N° des Trams: 1, 2 et 5 Téléphone. 42-16

IMPRIMERIE GESSLER

RUE DE LA DENT-BLANCHE SION

ACTIONS	STATUTS
FACTURES	JOURNAUX
BROCHURES	AFFICHES
CATALOGUES	PROGRAMMES
Cartes d'adresses	Têtes de lettres
Memorandums	Circulaires
Enveloppes	Faire-part
Registres	Tableaux
Chèques - Traités	Cartes de Visite
Brochures	Etiquettes de vins
Prix-courants	Travaux pr. administrations
Menus - Volumes	etc. etc.

Travail prompt et soigné
PRIX TRÈS MODÉRÉS

FRITZ MARTI Soc. Anon. BERNE

Dépôt à YVERDON

HACHE-PAILLE
COUPE-RACINES
CONCASSEURS Brise-Tourteaux
BATTEUSES Semoirs
TRIEURS

Demandez nos prospectus

LE GOITRE est la maladie de la glande thyroïde d'un organe très important. Avant d'essayer un remède quelconque contre ce mal ou au cas où tout remède et opérations seraient restés sans résultat, demandez un prospectus gratuits au

Dépôt du STRUMACID, à Ziegelbrücke 28
C'est le seul remède pour faire disparaître le mal.

Plus de froid aux pieds

Avec les nouveaux sabots pour hiver, c'est la chaussure la plus hygiénique, la plus chaude, légère, durable et bon marché. Les essayer, c'est les adopter. Fort rabais aux revendeurs. Pour tout renseignements, s'adresser à la SABOTINE DE MALLEY-LAUSANNE.

envoyé du Front à sa... fiancée, le prix de cet anneau symbolique, la priant de le choisir, puisqu'on ne trouve dans les tranchées que des bagues d'aluminium, précieuses au point de vue souvenir, mais en général bien vilaines.

L'imagination de Me Derbois, ainsi aiguillée, s'élança sur la piste des soupçons. Evidemment, Pierre a feint de tenir sa parole, mais il y a manqué, sans doute depuis longtemps, peut-être depuis toujours. Ces questions anxieuses au sujet de Mlle Tardets n'étaient de la part du jeune homme que rouerie. Comme il a su mentir! Un être si loyal peut-il être transformé à ce point par l'amour!... L'amour! Le mot choque cet oncle en courroux, non parce que sa vertu s'en offense, mais parce que ce sentiment, quand il est sincère, peut devenir une excuse trop valable aux yeux de beaucoup. Il lui déplait de l'accorder à son neveu et préfère traiter de caprice, de coupable et vain caprice, le sentiment qu'éprouve Pierre pour une créature certainement indigne de lui, puisqu'elle accepte de se mettre entre le jeune homme et son père adoptif.

« Il me faut absolument, se dit Me Derbois savoir à quoi m'en tenir. »

Il prononça à haute voix, accompagnant chaque syllabe du choc de ses ongles sur la vitre: « ab-so-lu-ment! » Et puis, s'étant bien résolu à « savoir » il se demanda comment y parvenir.

On peut être un notaire plein d'expérience, posséder le flair des bonnes affaires, et n'avoir aucune aptitude pour le rôle de policier. Après d'assez longues réflexions, Me Derbois ne trouva rien de mieux que de commencer

par questionner l'antiquaire. Il s'informerait auprès de M. Marc: 1. de la nature exacte de l'objet acheté par « cette personne »; 2. de la valeur du susdit... « Et après? grommela l'oncle de Pierre. Je serai, par ma foi, bien avancé!... »

Cependant, n'ayant pu découvrir de meilleur début à son enquête, il n'y voulut pas surseoir un instant et, sans écouter les objections de Phrasie, l'avertissant que le déjeuner allait être servi, Me Derbois enfila en hâte son pardessus, décrocha au hasard un chapeau dans le vestibule et s'élança dehors.

— Monsieur! criait la servante affolée, monsieur, vous sortez en pantoufles...

Mais « monsieur » n'entendit point. Il s'éloignait déjà à longues enjambées. Phrasie pensa que, sans qu'il y eût pris garde, on était venu chercher le notaire pour un testament in extremis. A tout hasard, elle soupira une oraison jaculatoire en faveur du client au point de mort. Et, comme elle en usait quand le docteur Pierre arrivait en retard aux repas, elle laissa dans l'eau bouillante les œufs à la coque à cet instant précis juste à point. « Monsieur en serait quitte pour manger ses œufs durs à la vinaigrette. »

Elle venait de les retirer et commençait à en briser la coque à petits fleurts délicats, lorsque Me Derbois reparut. Il s'encadra dans la porte de la cuisine sans que la vieille l'eût entendu. Phrasie sursauta si fort que l'œuf qu'elle tenait roula sur le sol.

— Bon!... Monsieur, vous m'avez fait peur si je vous attendais si vite!... Tout était donc préparé?... Il n'y a eu qu'à signer, peut-être? ou bien... le pauvre était-il déjà mort quand vous êtes arrivé?

— Phrasie, ordonna le notaire sans s'attarder à comprendre ces énigmatiques propos, servez-moi immédiatement n'importe quoi.

— N'importe quoi! Monsieur aura le dessert dur au lieu d'être mollets... Il y a une jeuner qu'il a commandé, sauf les œufs, qui heure que tout est prêt.

— Bien. Je n'ai pas le loisir de rester longtemps à table. Je serais même allé directement... là-bas si je ne m'étais aperçu avoir gardé mes chaussures de lièstères... il y a beaucoup de boue.

— Monsieur a les pieds mouillés... que ça vous est si mauvais! Un bon rhume, monsieur, je vous le prédis. Vous avez déjà, une mine... Oh! c'est vrai que monsieur est tout pâle...

— On le serait à moins, soupira le notaire. Il alla s'asseoir à table où Phrasie le poursuivait avec un chauffe-pied. Il s'emporta. C'est déjeuner qu'il veut... et vite.

La vieille, épouvantée de cette violence inaccoutumée, apporta les œufs en larmoyant. Poine perdue: Me Derbois n'y prit pas garde. Penché en avant, les yeux fixes, il murmurait des choses étranges que Phrasie ne comprit pas. Elle pensa que le froid aux pieds avait eu un résultat foudroyant, car Monsieur délirait déjà... Et ses larmes, changeant d'objet se firent plus abondantes.

Il n'y a pas que la nuit qui porte conseil. Un excellent repas, fiévreusement commencé, mais terminé plus posément, parce que, la première faim apaisée, l'habitude de déguster les mets, chère aux gens d'une autre époque, ressaisit Me Derbois, suffit à mettre un peu

de calme dans les pensées du notaire. Il lui apparut qu'en somme, ce qu'il croyait avoir découvert ne lui apprenait rien du tout. Il n'y a guère de bijoux qui ne soient fabriqués à plusieurs répliques. Oui... mais la devise? Eh! bien, la devise aussi peut avoir été copiée; elle n'a rien, en somme, de très original et convient à tous les amoureux.

Lorsque Me Derbois, ayant dégusté après son café le quotidien petit verre de chartreuse revint s'asseoir dans son bureau où, par les soins de Phrasie, un énorme feu de coke grésillait, il commençait à renier la récente émotion dont la vieille servante l'avait vu tout pâle encore. Eh bien qu'il ressentit un léger mal de gorge compliqué de lourdeurs de tête subi certainement à son froid aux pieds subit, il se réjouit d'être sorti, par inadvertance, sans quitter ses pantoufles, puisque cet infime détail, en le ramenant chez lui et donnant ainsi à son esprit le temps de la réflexion, le sauvait d'avoir commis, peut-être une impudence, très certainement une incorrection. En somme, il l'échappait belle.

Tout compte fait, il se tirait de l'aventure sans autre dommage que l'achat, au moins inutile, d'un vieux bijou, dont l'origine lui apparaissait à chaque instant plus incertaine. Et quand même cette origine lui serait affirmée, cela ne signifierait pas grand-chose. Par combien de mains a-t-il passé avant de revenir à Maudgiraç?...

Cependant Me Derbois retira une petite boîte de sa poche. Il voulait revoir cette baguette évocatrice de tant d'espoirs déçus. Et pour la mieux examiner, il y entra le cinquième doigt de sa main gauche. Cela lui rendit un peu de son trouble: « L'autre aussi — Com-

me tous ces souvenirs d'alors étaient nets en son esprit! — L'autre aussi descendait jusqu'à la dernière phalange de ce doigt, exactement comme celle-ci. Il l'avait essayée... »

C'était une chose assez étrange, en vérité, de voir ce vieux homme, coiffé d'une calotte de drap brodé, contempler si longuement avec cet air dubitatif un bijou démodé, fait de deux cercles d'or assez heureusement ciselés, enroulés et élargis en boucle afin d'enserrer une améthyste gravée de ce rébus sentimental: « tu c, tu a, tu e » ma pensée — le dernier mot figuré par la fleur de ce nom. M. Derbois ne s'étonne même pas d'avoir un jour choisi pour l'offrir en hommage qui se voulait discret, cette puerile devinette. Il ne s'en étonne point, parce que si M. Derbois comprend mal les choses d'à présent, les choses d'autrefois qu'il croyait oubliées lui réapparaissent avec la magique puissance qu'il leur connaît jadis. Et il peut bien juger les jeunes d'aujourd'hui, sa jeunesse à lui, si soudainement ressuscitée du tombeau d'oubli où il la croyait en poussière, sa propre jeunesse le trouve aussi peu capable de la juger qu'il ne l'eût été quarante ans plus tôt. Il en était à sourire au fantôme d'un étudiant à cheveux blonds, lorsque Phrasie vint avertir M. Derbois que « l'homme d'en face » demandait à lui parler. Elle pinçait les lèvres d'un air désapprobateur, quoi qu'en somme, chez un notaire, toutes sortes de gens aient le droit de pénétrer.